

3
LA FORME
DES PRIERES EC-
CLESIASTIQUES, AVEC
LA MANIERE D'ADMINI-
strer les Sacremens, & celebrer le Ma-
riage, & la vifitation des malades.



Luc 18.

Il fault tousiours prier, & ne
se laisser point.

1 5 4 3

LA FORME
DES PRIERES EC-
CLESIASTIQUES, AVEC
LA MANIERE D'ADMINI-
strer les Sacrements & celebrer le Ma-
riage & la visitation des malades



1618
Il faut toujours
se souvenir
1743



LA FORME DES PRIERES ECCLE- SIASTIQUES.

Les iours ouuriers, le Ministre fait telle exhortation à prier, que bon luy semble: l'ac commodant au temps, & à la matiere qu'il traite en sa predication.

Pour les Dimanches au matin, on vse communement de la forme qui s'ensuit.

NOstre aide soit au Nom de Dieu,
qui a faict le ciel & la terre, amē.
Confession.

MEs freres, qu'un chascun de vous se presente deuant la Face du Seigneur, avec confession de ses fautes & pechez, suyuant de son cœur mes parolles.



SEIGNEVR DIEV,
Pere Eternel & tout puis-
sant: nous confessons &
reconnoissons sans fein-

PRIERES.

Aïse, deuant ta sainte Maïeste, que nous sommes pources pecheurs, conceuz & nez en iniquité & corruption: enclins à mal faire, inutiles à tout bien: & que de nostre vice, nous transgressons, sans fin & sans cesse, tes saintz commandemens. Enquoy faisant, nous acquerons, par ton iuste Iugement, ruine & perdition, sur nous. Toutesfois, Seigneur, nous auons desplaisir en nousmesmes, de t'auoir offense, & condamnons nous & noz vices, avec vraye repentance, desirans, que ta grace subuienne à nostre calamité.

Vueille donques auoir pitie de nous, D I E V & Pere tresbening, & plein de misericorde, au Nom de ton Filz IESVS Christ, nostre Seigneur. Et en effaceant noz vices & macules, eslargis nous & augmente de iour en iour, les graces de ton Saint Esprit: afin, que reconnoissans de tout nostre cœur nostre iniustice, nous soyôs touchez de desplaisir, qui engendre droi-

P R I E R E S.

droicte penitence en nous : laquelle nous mortifiant à tous pechez , produise en nous fruietz de iustice & innocence, qui te soient agreables, par iceluy I E S V S Christ &c.

Cela faict, on chante en l'Assemblée quel que Pseaume : puis le Ministre commence de rechef à prier, pour demander à Dieu la grace de son saint Esprit , afin que sa parole soit fidelement exposée à l'honneur de son Nom , & à l'edification de l'Eglise: & quelle soit receuë en telle humilité & obeissance, qu'il appartient. La forme est à la discretion du Ministre.

En la fin du sermon , le Ministre , apres auoir faict les exhortations à prier , commence en ceste maniere:

DI E V tout puissant, Pere celeste, tu nous as promis de nous exaucer en noz requestes, que nous te ferions au Nom de ton filz I E S V S Christ, bien-aymé, nostre Sei-

PRIÈRES:

gneur: & aussi nous sommes instruitz,
par la doctrine de luy & de ses Apo-
Mat. 18. stres, de nous assembler en son Nom,
avec promesses qu'il fera au milieu de
nous, & qu'il sera nostre Intercesseur
enuers toy, pour impetrer & obtenir
toutes choses, dont nous cōsentirons
sur la terre.

Premierement, nous auons ton
commandement, de prier pour ceux
1. Tim. 2. que tu as constitue sur nous, Supe-
rieurs & gouverneurs: en apres, pour
toutes les necessitez de ton peuple, &
mesmes de tous les hommes. Par-
quoy, en confiance de ta sainte do-
ctrine & de tes promesses, d'autant,
que deuant ta Face, & au Nom de
ton Filz, nostre Seigneur I E S V S,
nous sommes icy congregez: nous te
supplions affectueusement, nostre bon
Dieu & Pere, au Nom de nostre Sau-
ueur vnique & Mediateur, vueille
nous par ta clemence infinie, gratui-
tement pardonner noz faultes & of-
fenses, & tellement attirer & esleuer à
toy

PRIERES.

toy noz pensées & noz desirs, que de tout nostre cœur nous te puissions requérir & inuoquer, voire selon ton bon plaisir & volonté, laquelle seule est raisonnable.

Nous te prions donc, Pere celeste, pour tous princes & seigneurs tes seruiteurs, auxquelz tu as commis le regime de ta iustice: & singulierement, pour les seigneurs de ceste Cité, qu'il te plaise leur cōmuniquer ton Esprit, seul bon & vrayemēt principal, iournellement leur augmenter, tellement que recōgnoissant en vraye Foy Iesus Christ ton Filz, nostre Seigneur, estre le Roy des roys, & Seigneur sur tous seigneurs: comme tu luy as donné toute puissance au ciel & en la terre: ilz cherchent de le seruir, & exalter son Regne en leur domination, conduisant & gouvernant leurs subiectz, qui sont les creatures de tes mains, & brebis de ta pasture, selō ton bon plaisir: afin, que tant icy, que par toute la terre, estans maintenuz en bonne paix

Psal. 50.

1. tim. 6.

Apo. 17.

19.

matt. 28.

PRIÈRES:

& tranquillité, nous te seruions en toute sainteté & hōnesteté: & estans deliurez & assurez de la crainte de noz ennemis, te puissions rendre louēge en toute nostre vie, Amen.

Aussi nous te prions, Pere veritable & Sauueur, pour tous ceux que tu as ordonné Pasteurs à tes fideles, & ausquelz tu as commis la charge des ames, & la dispensation de ton sacré Euangile, que tu les dirige & conduise par ton saint Esprit: afin, qu'ilz soyent trouuez fideles & loyaux Ministres de ta gloire: ayās tousiours ce but, que toutes les pources ouailles errantes & esgarées soyent recueillies & reduictes au Seigneur Iesus Christ, principal Pasteur, & Prince des Euesques: afin, que de iour en iour elles profitent & accroissent en luy à toute iustice & sainteté. D'autre part, vueilles deliurer toutes tes Eglises de la gueulle des Loups rauissans, & de tous mercenaires, qui cherchent leur ambition ou profit, & nō point l'exaltation

P R I E R E S.

tation de ton saint Nom tant seulement, & le salut de ton troupeau.

Après, nous te prions, Dieu tresbenin & Pere misericordieux, pour tous hommes generalemēt, que comme tu veulx estre recōgneu Sauueur de tout le monde, par la redemption faicte de ton Filz IESVS Christ, que ceux qui sont encore estranges de sa congnoissance, estans en tenebres & captiuité d'erreur & ignorance, par l'illumination de ton saint Esprit, & la predication de ton Euāgile, soyent reduictz à la droicte voye de salut: qui est de te congnoistre seul vray Dieu, & celuy que tu as enuoyé Iesus Iehan 17.
CHRIST. Que ceux que tu as desia visité par ta grace, & illumine par la Ephes
congnoissance de ta parolle, croissent journellement en bien, estans enrichis de tes benedictions spirituelles: afin, que tous ensemble, t'adorions d'un cœur & d'une bouche, & donnions honneur & hommage à ton Christ, nostre Maistre, Roy, & Legislatteur.

PRIERES:

Pareillement, O Dieu de toute consolation, nous te recommandons tous ceux que tu visites & chastie, par croix & tribulation, soit par poureté, ou prison, ou maladie, ou bannissement, ou autre calamité de corps, ou affliction d'esprit, que tu leur vueille faire congnoistre & entendre ton affection paternelle, qui est de les chastier pour leur amendement: afin, que de tout leur cœur ilz se conuertissent à toy, & estans conuertis, receoyuent entiere cōsolation, & soyent deliurez de tous maux.

ce, qui
est en,
clos
parces
deux
marq̃s
(), ne
se dit,
que le
iour de
la Cene.

Finalemēt, O Dieu & Pere, concede nous aussi, à nous qui sommes icy congregez au Nom de ton Filz I E- S V S, à cause de sa parolle (& de sa sainte Cene) que nous recongnoissions droitement, sans hypocrisie, en quelle perdition nous sommes naturellement: & quelle condamnation nous meritons, & accumulōs de iour en iour, sur nous, par nostre mal-heureuse & desordonnée vie: afin, que
voyant

PRIERES:

voyant & entendant, qu'il n'ya rien
 de bien en nous : & que nostre chair
 & nostre sang, ne sont point capables
 de posseder en heritage ton Royau-
 me: de toute nostre affection, & en fer-
 me fiance, nous nous rēdions du tout
 à ton cher Filz I E S V S, nostre Sei-
 gneur, seul Sauueur & Redempteur:
 afin, que luy habitant en nous, mortifi-
 fie nostre vieil adam, nous renouuel-
 lant en vne meilleure vie, par la quel-
 le ton Nom, selon qu'il est saint & di-
 gne, soit exalté & glorifié, par tout &
 en toutes places: que nous, avec toutes
 creatures, te rendions vraye & parfai-
 cte obeissance: ainsi que tes Anges &
 Messagiers celestes, ne demandent si-
 non d'executer tes commandemens:
 & ainsi, que ta volonte soit accomplie,
 sans quelque contradiction: & que
 tous se rengent à te seruir & complai-
 re, renonceant à leur propre vouloir,
 & à tous desirs de leur chair. En ceste
 sorte, que tu ayes la Seigneurie & le
 gouvernement sur nous tous: & que



PRIERES.

iournellement de plus en plus, nous apprenions de nous submettre & asubiection à ta Maïeste. Tellement, que tu sois Roy & Dominateur, par tout: conduisant ton peuple, par le sceptre de ta parole, & par la vertu de ton Esprit: confondant tes ennemis, par la force de ta verité & iustice.

Et ainsi, que toute puissance & haultesse, contreuenante à ta gloire, soit de iour en iour destruite & abolie: iusque à ce, que l'accomplissement de ton Royaume soit reuele, quād tu apparoisstras en iugement. Que nous cheminans en l'amour & en la crainte de ton Nom, soyons nourriz par ta bonté: & que tu nous administre toutes choses, qui nous sont necessaires & expedientes, pour manger nostre pain paisiblement: afin, que voyans, que tu as soing de nous, te recōgnissions mieux nostre Pere, & attendions tous biens de ta main, ostant & retirant nostre fiāce de toutes creatures, pour la mettre entierement en toy &
en

en ta l
rant c
poure
te, qu
& nou
qu'il t
tes, p
uable
remis
gatio
nous
desto
impu
tout
nous
fait:
ce, p
Fina
ueni
afin
nou
de n
les,
ferm
par

PRIERES.

en ta benignité. Et pource, que durant ceste vie mortelle, nous sommes pource pecheurs, si pleins de fragilité, que nous defaillōs assiduellement, & nous foruoyōs de la droite voye, qu'il te plaise nous pardonner noz fautes, par lesquelles nous sommes redevables à ton iugemēt: & que par ceste remission, tu nous deliures de l'obligation de mort eternelle, en laquelle nous sommes. Qu'il te plaise donc destourner ton ire de nous, & ne nous imputer point le mal qui est en nous: tout ainsi, que par ton cōmandement, nous oublions les iniures, qu'on nous fait: & au lieu de chercher vengeance, procurons le bien de noz ennemis. Finablement, qu'il te plaise, pour l'advenir, nous soubstenir par ta vertu: afin q̄ par l'infirmité de nostre chair, nous ne trespuchions. Et d'autant que de nousmesmes, nous sommes si debiles, que nous ne pourrions demourer fermes vne minute de temps: d'autre part, que nous sommes circuis & as-

Matt.6.

PRIÈRES.

faillis continuellement, de tant d'ennemis: que le diable, le monde, le peche, & nostre propre chair, ne cessent de nous faire la guerre: vueille nous fortifier par ton saint Esprit, & nous armer de tes graces: afin, que puissions constamment resister à toutes tentations, & perseverer en ceste bataille spirituelle, iusques à ce, qu'obtenions pleine victoire, pour triompher vne fois en tō Royaume, avec nostre Capitaine & Protecteur, nostre Seigneur **I E S V S** Christ.

*Le iour qu'on doit celebrer la Cene.
on a liouste au precedant ce qui s'ensuit.*

ET cōme nostre **SEIGNEUR I E S V S**, non seulement t'a vne fois offert en la croix son corps & son sang, pour la remission de noz pechez: mais ausile nous veut communiquer, pour nourriture en vie eternelle: faiz nous ceste grace, que de vraye sincerite' de cœur & d'un ze
ardant

P R I E R E S.

ardant, nous receuions de luy vn si
 grād benefice & don: c'est, qu'en cer
 taine Foy nous receuions son corps
 & son sang: voire luy tout entiere-
 ment: comme luy estant vray Dieu &
 vray hōme, est veritablemēt le saint
 pain celeste, pour nous viuifier: afin,
 que nous ne viuions plus en nous-
 mesmes; & selon nostre nature, laquel-
 le est toute corrumpe & vitieuse:
 mais, que luy viue en nous, pour
 nous conduire à la vie sainte, bien-
 heureuse & sempiternelle: par ainsi,
 que nous soyons faitz vrayement
 participās du nouueau & eternal Te-
 stament: assauoir l'Alliance de grace:
 estans certains & assurez, que ton
 bon plaisir est de nous estre eternelle-
 ment Pere propice, ne nous imputant
 point noz fautes: & comme à tes en-
 fans & heritiers bien-aymez, de nous
 pourueoir de toutes choses necessai-
 res, tant au corps comme à l'ame: afin,
 qu'incessamment, nous te rendions
 gloire & action de graces, & magni-



PRIERES.

fions ton Nom, par œuures & par paroles. Donne nous donques en ceste maniere, Pere celeste, de celebrer au iourd'huy la memoire & recordation bien-heureuse de ton cher Filz, nous exercer en icelle, & annoncer le benefice de sa mort : afin, que receuant nouuel accroissement & fortification en Foy & tout bien, de tant plus grande fiance nous te renommons nostre Pere, & nous glorifions en toy, Amen.

Apres auoir acheuë la Cene, on vse de ceste action de graces, ou semblable.

PERE Celeste, nous te rendons louenges & graces eternelles, que tu nous as eslargy vn tel bien, à nous poures pecheurs, de nous auoir attiré en la communion de ton Filz **I E S V S** Christ, nostre Seigneur, l'ayant liuré pour nous à la mort, & le nous donnant en viande & nourriture de vie eternelle. Maintenant aussi ottroye nous ce bien, de ne permettre,

tre, que
oubly
ayant
croissie
lement
en tout
fant,
toute
gloire
chain,
Filz, q
& reg
ment.

La
d

LE
illum
ce mi
retou
vous
te. A

PRIERES:

tre, que iamais nous ne mettions en oubly ces choses: mais plustost les ayant imprimées en noz cœurs, nous croissions & augmentions assiduellement en la Foy, laquelle besongne en toutes bonnes œuures: & en ce faisant, ordonnions & poursuuyions toute nostre vie à l'exaltation de ta gloire, & edification de nostre prochain, par iceluy I E S V S Christ ton Filz, qui en l'vnité du saint Esprit, vit & regne; avec toy Dieu eternellement. Amen.

La benediction qu'on fait au depart du peuple: selon que nostre Seigneur l'a ordonnée, Nomb. 6.

LE SEIGNEUR vous benedisse, & vous conserue. Le Seigneur illumine sa Face sur vous, & vous face misericorde. Le SEIGNEUR retourne son viaire enuers vous, & vous maintienne en bonne prosperité. Amen.

B

PRIERES.

D'Autant, que l'Eſcriture nous enſeigne, que peſtes, guerres, & autres telles aduerſitez, ſont viſitations de Dieu, par leſquelles, il punit noz pechez: quand nous les voyons venir, il nous fault reconnoiſtre, que Dieu eſt courroucé contre nous: & lors, ſi nous ſommes vrais fideles, nous auons à reconnoiſtre noz faultes, pour nous deſplaire en nous meſmes, retournans au Seigneur, en penitence & amendement de vie, & en vraye humilité le prier: afin d'obtenir pardon.

A ceſte cauſe, ſi nous voyõs quelques fois, que Dieu nous menace: afin de ne tenter ſa patience, mais pluſtoſt preuenir ſon iugement, lequel autrement, nous voyons eſtre lors appareillé: il eſt bon d'auoir vn iour ordonné, toutes les ſepmaines, auquel ſpecialement ces choſes ſont remonſtrées: auquel on face prieres & ſupplications, ſelon l'exigence du temps. Dont ſ'enſuit vne forme propre à cela.

Pour

PRIERES.

Tout le commencement du sermon, il y a la confesse generale des Dimanches, cy dessus mise.

En la fin du sermon, ayant fait les remonstrances, comment Dieu afflige maintenant les hommes, à cause des choses, qui se commettent sur toute la terre, & que le monde est abandonné à toute iniquité. apres aussi auoir exhorté le peuple à se reduire, & amender sa vie, pareillement à prier Dieu, pour impetrer mercy: on vse de la forme d'oraison qui s'ensuit.

DI E V tout puissant, Pere celeste, nous recongnoissons en nousmesmes, & confessons comme la verité est, que nous ne sommes pas dignes de leuer les yeulx au ciel, pour nous presenter deuant ta Face: & que nous ne deuons pas tant presumer, que noz oraisons doyuent estre exaucées de toy, si tu regarde ce qui est en nous. Car noz cōsciēces nous accusent, & noz pechez rendent

PRIERES.

tesmoignage contre nous: & nous scauons, que tu es iuste Iuge, qui ne iustifie pas les pecheurs & iniques: mais punis les fautes de ceux qui ont transgressé tes commandemens. Ainsi Seigneur, en considerant toute nostre vie, nous sommes confus en nos cœurs: & ne pouuons autre chose, sinon nous abatre et desesperer, comme si nous estions desia és abysses de mort. Toutefois Seigneur, puis qu'il t'a plu, par ta misericorde infinie, de nous commander, que nous te inuoquions, mesmes du' profond des enfers: et d'autant plus que nous defaillons en nousmesmes, que nous ayons nostre recours et refuge à ta souueraine bonté: puis aussi, que tu nous as promis de receuoir nos requestes et supplications, non point en considerant, que ce soit de nostre propre dignité: mais au Nom et par le merite de nostre Seigneur IESVS Christ, lequel tu nous as constitué Intercesseur & Aduocat: renōceât à toute

PRIERES.

te fiance humaine, nous prenons hardiesse en ta seule bonté, pour nous adresser deuât ta Maïesté, & inuoyer ton saint Nom, pour obtenir grace & misericorde.

Premierement Seigneur, oultre les benefices infinis, que tu distribue communement à tous hommes de la terre, tu nous a fait tant de graces speciales, qu'il nous est impossible de les reciter, ne mesmes suffisammēt comprendre.

Singulierement, il t'a pleu, nous appeller à la cōgnoissance de ton saint Euangile, nous retirant de la miserable seruitude du Diable, ou nous estions : nous deliurant de la mauldictē idolatrie, & des superstitions, ou nous estions plongez, pour nous conduire en la lumiere de ta verité. Et neantmoins, par ingratitude & mescōgnoissance, ayans oublié les biēs, que nous auons receu de ta main, nous auons decliné, nous destournans de toy apres noz concupiscences : n'auons

PRIERES.

pas rendu l'honneur ne l'obeissance
 ta sainte parolle, comme nous de-
 uions: ne t'auons point exalté & ma-
 gnifié, comme il appartenoit: & com-
 bien, que tu nous ayetoufiours fide-
 lement admonesté, par ta parolle,
 nous n'auons point escouté tes re-
 monstrances. Nous auons donc pe-
 ché, Seigneur, nous t'auons offensé:
 Pourtant, nous receuons confusion
 sur nous, & ignominie, recongnoi-
 sans, que nous sommes griefuement
 coupables deuant ton iugement: &
 que si tu nous vouldois traicter selon
 que nous sommes dignes, que nous
 ne pouons attendre que mort & dam-
 nation. Car quand nous vouldrions
 nous excuser, nostre conscience nous
 accuse: & nostre iniquité est deuant
 toy, pour nous cōdemner. Et de faict
 Seigneur, nous voyons comment par
 les chastimens, qui nous sont desia ad-
 uenez, tu as esté à bon droit courrou-
 cé contre nous. Car puis que tu es iu-
 ste & equitable, ce n'est pas sans cau-
 se

se, c
 est
 gn
 tre
 vo
 no
 ac
 ce
 me
 ch
 rei
 co
 fa
 vi
 ce
 q
 fa
 re
 c
 so
 m
 P
 f

P R I E R E S.

se, que tu afflige les tiens. Ayans donc esté battuz de tes verges, nous reconnoissons, que t'auons irrité alencontre de nous. Et maintenant, nous voyons encores ta main leuée, pour nous punir: car les glaiues, dont tu as accoustumé d'exécuter ta vengeance, sont maintenant desployez: & les menaces, que tu fais contre les pecheurs & iniques, sont toutes appareillées.

Or, quand tu nous punirois beaucoup plus rigoreusement, que tu n'as fait iusques à ceste heure, & que pour vne playe, nous en aurions à receuoir cent: mesmes, que les maledictiōs, desquelles tu as autrefois corrigé les fautes de ton peuple d'Israël, tomberoient sur nous: nous confessons, que ce seroit à bon droit: & ne contredisons pas, que nous ne l'ayons bien mérité.

Toutefois Seigneur, tu es nostre Pere, & nous ne sommes que terre & fange: tu es nostre Createur, & nous

PRIERES.

sommes les œuvres de tes mains: tu es nostre Pasteur, nous sommes ton troupeau: tu es nostre Redempteur, nous sommes le peuple, que tu as racheté: tu es nostre Dieu, nous sommes tō heritage. Parquoy ne te courrouce point contre nous, pour nous corriger en ta fureur. Que tu n'aye point memoire de nostre iniquité, pour la punir: mais chastie nous doucement en ta benignité. Pour noz desmerites ton ire est enflammée: mais qu'il te souviene, que ton Nom est inuocé sur nous, & que nous portons ta marque & ton enseigne. Entretiens plustost l'œuvre que tu as commencé en nous, par ta grace: afin, que toute la terre congnoisse, que tu es nostre Dieu & nostre Sauueur. Tu sçais que les mortz, qui sont és enfers, & ceux que tu auras defaictz & confonduz, ne te loueront point: mais les ames tristes & desolées, les cœurs abattuz, les consciences oppressées du sentiment de leur mal, & affamées du desir

P R I E R E S.

tu
on
ur,
ra-
m-
r-
us
ye
é,
l-
z
is
ft
r-
-
s,
u
u
-
s.

fir de ta grace, te donneront gloire &
l'ouenge. Ton peuple d'Israël t'a pro-
uoqué à ire plusieurs fois, par son ini-
quite: tu l'as affligé, par ton iuste iu-
gement: mais quand il s'est reduict à
toy, tu l'as tousiours reçu à pitié. Et
quelques griefues que feussent ses of-
fenses, pour l'amour de ton Alliance,
que tu auois faicte avec tes seruiteurs
Abraham, Isaac & Iacob, tu as destour-
né tes verges & maledictions, lesquel-
les leur estoient préparées: tellement
que leurs oraisons n'ont iamais esté
repoussées de toy. Nous auons, par ta
grace, vne Alliance beaucoup meil-
leure, que nous te pouuons alleguer,
c'est celle que tu nous as faicte & esta-
blié, en la main de I E S V S Christ,
nostre Sauueur, laquelle tu as voulu
estre escrite de son sang, & ratifiée par
sa mort & passion. Pourtant Sei-
gneur, renonceant à nousmesmes, & à
toute esperance humaine, nous recou-
rons à ceste Alliance bien-heureuse,
par laquelle nostre Seigneur IESVS,

PRIERE S.

t'offrant son corps en sacrifice, nous
a reconcilié à toy. Regarde donc Sei-
gneur, en la Face de ton CHRIST,
& non pas en nous: afin, que par son
intercession, ton ire soit appaisée, &
que ton visage reluise sur nous, en
ioye & en salut: & dorefnauant vueil-
le nous receuoir en ta sainte condui-
cte, & nous gouverner par ton Esprit,
qui nous regenere en vne meilleure
vie, &c.

*Icy fault adiouster la paraphrase, qui
est mise cy dessus, en la fin des prieres,
qu'on fait les Dimanches, apres qu'on
a dit le sermō: puis on dit ce que sensuit.*

Et combien, que nous ne soyons
pas dignes d'ouurir la bouche, pour
nousmesmes, & pour te requerir en
nostre necessite': neantmoins, puis
qu'il t'a pleu nous commander de
prier, les vns pour les autres: nous te
prions pour tous noz pources freres
& membres, lesquelz tu visite de tes
ver-

P R I E R E S.

verges & chastimens: te suppliant de
destourner ton ire d'eux: nommemēt,
pour N. & N. Qu'il te souuienne,
Seigneur, qu'ilz sont tes enfans,
comme nous, & s'ilz t'ont offencé,
que tu ne laisse point de poursuivre
sur eux ta bonté & misericorde, la-
quelle tu as promis deuoir estre per-
petuelle enuers tous tes fideles. Vueil
les donc regarder en pitié toutes tes
Eglises, & tous les peuples, que tu as
maintenat affligé, ou par pestes, ou
par guerre, ou par tes autres verges: &
ne permetz, que la Chrestiente soit du
tout desolée: ne permetz, que la me-
moire de ton Nom soit abolie en ter-
re: ne permetz, que ceux sur lesquelz
tu as voulu ton Nom estre inuoqué,
perissent tous, & que les Turcz &
Payens se glorifiēt, en te blasphemât.

*La reste est mise cy dessus, en la troi-
siesme page des prieres, qu'on fait les
Dimanches, apres le sermon.*

LA FORME

D'ADMINISTRER

le Baptême.

I L'est à noter, qu'on doit apporter les enfans pour baptiser, ou le Dimanche à l'heure du Catechisme, ou les autres iours au sermon, afin, que comme le Baptême est vne reception solennelle en l'Eglise, qu'il se face en la presence de l'Assemblée

Le sermon acheué, on presente l'enfant. Et lors le Ministre commence à dire:

N Ostre aide soit au Nom de Dieu qui a fait le ciel & la terre, amé.

Presentez vous cest enfant, pour estre baptisé?

Respondent,

Ouy.

Le Ministre.

N OSTR SEIGNEVR nous monstre, en quelle pauureté & misere nous naissons
tous

P R I E R E S.

tous, en nous disant, qu'il nous fault Iehan 3.
renaitre. Car s'il fault, que nostre na-
ture soit renouuellée, pour auoir en-
trée au Royaume de Dieu: c'est signe,
qu'elle est du tout peruerse & mauidi-
cte. En cela donques, il nous admone-
ste de nous humilier, & nous desplai-
re en nousmesmes: & en ceste maniere
il nous prepare à desirer & requerir
sa grace: par laquelle toute la peruersi-
té & malediction de nostre premiere
nature puisse estre abolie. Car nous
ne sommes point capables de la rece-
voir, que premierement nous ne soy-
ons vuides de toute fiance de nostre
vertu, sagesse, & iustice, iusques à con-
demner tout ce qui en est nous.

Or, quand il nous a remonstré no-
stre mal-heurté, il nous console sem-
blablement, par sa misericorde, nous
promettât de nous regenerer par son
saint Esprit, en vne nouuelle vie, la-
quelle nous soit, comme vne entrée
en son Royaume. Ceste regeneration
cōsiste en deux parties, c'est, que nous

PRIERES.

renoncions à nousmesmes, ne suy-
uans point nostre propre raison, no-
stre plaisir, & propre volonté: mais,
subiugant & captiuant nostre enten-
dement & nostre cœur, à la sagesse &
iustice de Dieu, mortifions tout ce
qui est de nous & de nostre chair:
puis apres, q̄ nous suyuiōs la lumiere
de Dieu, pour complaire & obtempe-
rer à son bon plaisir, comme il nous
le monstre, par sa parolle, & nous y
conduit & dirige par son Esprit.
L'accomplissement & de l'un & de
l'autre est en nostre Seigneur I E -
S V S, duquel la mort & passion a tel
le vertu & efficace, qu'en participant
à icelle, nous sommes, comme ensep-
ueliz à peché: afin, que noz concupi-
scences charnelles soyent mortifiées.
Pareillement, par la vertu de sa resur-
rection, nous ressuscitons en nouuelle
vie, qui est de Dieu, entāt que son E-
sprit nous cōduit & gouuerne, pour
faire en nous les œuvres, lesquelles
luy sont agreables. Toutefois, le pre-
mier

PRIERES.

mier & le principal point de nostre salut, c'est, que par sa misericorde, il nous remette & pardonne toutes noz fautes, ne nous les imputant point, mais en effaceât la memoire: afin, que elles ne nous viennent point en compte, en son iugement. Toutes ces graces nous sont conferées, quand il luy plaist nous incorporer en son'Eglise par le Baptisme. Car en ce sacrement, il nous testifie la remission de noz pechez. Et pour ceste cause, il a ordonne le signe de l'eau, pour nous figurer, que comme par cest element les ordures corporelles sont nettoyes: ainsi, il veult lauer & purifier noz ames, afin qu'il n'y apparaisse plus aucune macule. Puis apres, il nous y presente nostre renouvellement, lequel gist, cōme dict a esté, en la mortification de nostre chair, & la vie spirituelle, laquelle il produict & fuscite en nous.

Ainsi, nous receuons double grace & benefice de nostre dieu, au Bap-

P R I E R E S.

tesme, moyennant, que nous ne an-
neantissiōs point la vertu de ce sacre-
mēt, par nostre ingratitude. C'est, que
nous y auons certain tesmoignage,
que Dieu nous veult estre Pere propi-
ce, ne nous imputāt point toutes noz
fautes & offenses. Secondement, que
il nous assistera par son sainct Esprit,
afin que nous puissions batailler con-
tre le Diable, le peche, & les concupi-
scences de nostre chair, iusques à en
auoir victoire, pour viure en la liberte
de son Regne, qui est le Regne de iu-
stice.

Puis doncques, qu'ainsi est, que ces
deux choses sont acomplies en nous,
par la grace de I E S V S Christ : il
s'ensuit, que la verite & substance du
Baptisme, est en luy comprinse. Car
nous n'auons point d'autre lauement,
que son sang : & n'auons point d'au-
tre renouvellement, qu'en sa mort &
resurrection. Mais, comme il nous
communique ses richesses & benedi-
ctions, par sa parolle : ainsi, il nous les
di-

P R I E R E S.

distribue par ses Sacremens.

Or, nostre bon Dieu, ne se contentant point de nous auoir adopté pour ses enfans, & receu en la communion de son Eglise, a voulu encore estendre plus amplement sa bõre sur nous. C'est en nous promettant, qu'il sera ^{ene.17} nostre Dieu, & de nostre lignée, iusque en mille generations. Pourtant, combien, que les enfans des fideles, soyent de la race corrumpee d'Adam, si ne laisse-il point tout esfois de les accepter, par la vertu de ceste Alliance, pour les aduouër au nombre de ses enfans. A ceste cause, il a voulu des le commencement, qu'en son Eglise, les enfans receussent le signe de la Circuncision, par lequel, il representoit lors, tout ce, qui nous est aujourd'huy monstre par le Baptisme. Et comme il commandoit, qu'ilz fussent circoncis: aussi il les aduouoit pour ses enfans, & se disoit estre leur Dieu, comme de leurs peres.

Maintenant donc, puis que le Sei-

C

D V B A P T E S M E.

gneur I E S V S, est descendu en terre, non point, pour amoindrir la grace de Dieu, son Pere: mais pour espandre l'alliance de salut, par tout le monde, laquelle estoit, pour lors, enclose entre le peuple Iudaïque: il n'y a doute, que noz enfans ne soyent heritiers de la vie, qu'il nous a promise. Pour ceste cause, saint Paul dit, que Dieu les sanctifie, des le ventre de la

1. Cor. 7. mere, pour les separer & discerner, d'entre les enfans des payens & infideles. Pour ceste raison, nostre Seigneur I E S V S Christ a receu les enfans, qu'on luy presentoit: comme il est escript au dixneuuesme chapitre de saint Matthieu. Lors luy feurent presentez des petitz enfans, afin qu'il mist les mains sus eulx, & pria. Mais les disciples les reprenoyent. Et I E S V S leur dit, Laissez les petitz enfans, & ne les empeschez point de venir à moy: car à telz est le Royaume des Cieulx.

Puis, qu'il denonce, que le Royaume

D V B A P T.

me des Cieulx leur appartient, qu'il leur impose les mains, & les recommande à DIEU son pere: il nous instruit suffisamment, que nous ne les deuons point exclurre de son Eglise. En suyuant dōc ceste reigle, nous receurons cest enfant en son Eglise, pour le faire participant de tous les biens, qu'il a promis à ses fideles. Et premierement, le luy presenterōs par nostre oraison, disans tous de cœur humblement:

S E I G N E V R D I E V, Pere
eternel & tout puissant, puis qu'il t'a pleu, par ta clemence infinie, nous promettre, que tu seras Dieu de nous & de noz enfans: nous te prions, qu'il te plaise de confermer ceste grace en l'enfant present, engendre de pere & de mere, lesquelz tu as appelle en ton Eglise. & comme il t'est offert & consacré de par nous, que tu le vueilles recevoir en ta sainte protection, te declarant estre son Dieu & Sauueur, en

PRIERES.

luy remettant le peche' originel, duquel est coupable toute la lignée de Adam: puis apres le sanctifiant par ton Esprit, afin que quand il viendra en eage de congnoissance, il te reconnoisse & adore, cōme son seul Dieu, te glorifiant en toute sa vie, pour obtenir tousiours de toy remission de ses pechez. Et afin, qu'il puisse obtenir telles graces, qu'il te plaise l'incorporer en la communion de nostre Seigneur I E S V S, pour estre participant de tous ses biens, cōme l'un des membres de son corps. Exauce nous Pere de misericorde: afin que le Baptisme, que nous luy communiquons selon ton ordonnance, produise son fruit & sa vertu, telle qu'elle nous est declarée par ton Euangile.

Notre pere, qui es es cieulx. Ton Nom soit sanctifié. Ton Regne aduienne. Ta volunté soit faicte en la terre comme au ciel. Donne nous aujourdhuy nostre pain quotidien. Et nous quitte noz debtes, comme nous quit

P R I E R E S :

quittons à ceux qui nous doyuent. Et
ne nous induis point en tentation,
Mais nous deliure du mal. Amen.

Puis qu'il est question de receuoir
cest enfant en la compagnie de l'Egli
se Chrestienne: vous promettez, quād
il viendra en eage de discretion, de
l'instruire en la doctrine, laquelle est
receuë au peuple de Dieu, comme el
le est sommairement comprinse en la
confession de Foy, que nous auons
tous.

IE croy en Dieu le Pere tout puis
sant, Createur du ciel & de la ter
re. Et en I E S V S Christ son seul filz
nostre Seigneur. Conceu du saint E
sprit, nay de la Vierge Marie. A souf
fert soubz Pōce Pilate, crucifié, mort
& ensepuely. Est descendu aux enfers,
Le tiers iour est ressuscité des mortz.
Est monté aux Cieulx, seant à la dex
tre de D I E V le Pere tout puissant.
Et de là viendra iuger les vifz & les
mortz.

D V B A P T :

Je croy au saint Esprit. La sainte
Eglise Vniuerselle. La communion
des Saintz. La remission des pechez.
La resurrectiō de la chair. La vie eter-
nelle. Amen.

Vous promettez dunque, de met-
tre peine de l'instruire en toute ceste
doctrine, & generallyment, en tout ce
qui est contenu en la sainte Escritu-
re du vieil & nouveau Testament : à
ce qu'il le recoyue, comme certaine
parole de Dieu, venant du ciel. Item
vous l'exhorterez à viure selon la
reigle, que nostre Seigneur nous a
baillée en sa Loy : laquelle sommaire-
ment consiste en ces deux pointz.

Exo. 20.
Deu. 5.

Matt. 22
Mar. 12.

Que nous aymions Dieu de tout no-
stre sens, nostre cœur, & puissance : &
nostre prochain comme nousmesmes,
Pareillement, selon les admonitions,
qu'il a faictes par ses Prophetes & A-
postres : à ce que renonceant à soy-
mesme & à ses propres concupiscen-
ces, il se desdie & consacre à glorifier

le

D V B A P T E S M E :

le Nom de Dieu & de IESVS Christ,
& à edifier les prochains.

Après la promesse faicte, on impose le
nom à l'enfant: & lors le ministre le baptise.

Au Nom du Pere, & du Filz, & du
sainct Esprit.

Le tout se dict à haulte voix, en langua-
ge vulgaire: d'autant, que le peuple, qui assi-
ste là, doit estre tesmoing de ce qui s'y fait.
à quoy est requise l'intelligence. & aussi, a-
fin que tous soyent edifiez, en reconnois-
sant & reduisant en memoire, quel est le
fruct & l'vsage de leur baptisme:

Nous scauons, qu'on faict ailleurs beau-
coup d'autres ceremonies, lesquelles nous ne
nyons pas auoir esté fort anciennes. mais
pource qu'elles ont esté inuentées à plaisir,
ou pour le moins, par quelque considera-
tion legiere, quoy qu'il soit, puis qu'elles ont
esté forgées sans la parole de Dieu: d'autre
part, veu que tant de superstitions en sont
sorties, nous n'auons point faict difficulté de

PRIERES.

les abolir, afin qu'il n'y eust plus nul empeschement, qui destournast le peuple d'aller droitement à IESVS Christ. Premièrement, ce qui ne nous est point commandé de Dieu, est en nostre liberté. D'aduantage, tout ce qui ne sert de rien à edification, ne doit estre receu en l'Eglise, & s'il auoit esté introduict, il doit estre osté. Par plus forte raison, ce qui ne sert qu'à scādaliser, & est comme instrument d'idolatrie & de faulses opinions, ne doit estre nullement toleré. Or il est certain, que le crespne, lumineux, & telles autres pompes, ne sont point de l'ordonnance de Dieu: mais ont esté adioustées par les hommes, & en la fin sont venues iusques là, qu'on s'y est plus arresté, & les a on eu en plus grand^e estime, que la propre institution de IESVS Christ. Pour le moins, nous auons telle forme de Baptisme, que IESVS Christ a ordonnée, que les Apostres ont gardée & suivie, que l'Eglise primitive a eu en vsage: & ne nous peult-on reprendre d'autre chose, sinō que nous ne voulons pas estre plus sages que Dieu mesme.

La

L A M A N I E

RE DE CELE-
brer la Cene.

IL fault noter, que le Dimanche deuant
que la Cene soit celebrée, on le denon-
ce au peuple premieremēt: afin que chas-
cun se prepare & dispose à la receuoir di-
gnement, & en telle reuerence, qu'il appar-
tient. Secondement, qu'on n'y presente point
les enfans, sinō qu'ilz soyent bien instruiſtz
& ayent faict profession de leur Foy en l'E-
glise. Tiercement, afin que s'il y a des estran-
giers, qui soyent encore rudes & ignorās,
qu'ilz viennent se presenter, pour estre in-
struiſtz en particulier. Le iour qu'on la fait,
le Ministre en touche en la fin du sermon, ou
bien si mestier est, en fait le sermon entiere-
ment, pour exposer au peuple ce que nostre
Seigneur veult dire & signifier par ce my-
stere, & en quelle sorte il le nous fault re-
cevoir.

Puis apres auoir faict les prieres & la
cōfession de Foy, pour testifier au nom du

C 5

DE LA CENE:

peuple, que tous veulent viure & mourir en la doctrine & Religion Chrestienne: Il dit à haulte voix.

E Scoutōs comme IESVS Christ nous a institué sa sainte Cene, selon que saint Paul le recite en l'vni-
ziesme chapitre de la premiere Epistre aux Corinthiens.

J'ay receu, dit-il, du Seigneur ce que ie vous ay baillé, C'est, q le Seigneur IESVS en la nuit qu'il fust liuré, print du pain, & apres auoir rendu graces le rompit, & dict: Prenez, mangez, cecy est mon corps, qui est rompu pour vous. faictes cecy en memoire de moy. Semblablement, apres auoir souppé, print le Calice, disant: Ce Calice est le nouueau Testament en mon sang: Faictes cecy touteffois & quantes que vous en beuuez, en memoire de moy. C'est, que quand vous mangerez de ce pain, & beuuez de ce Calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, iusque à ce qu'il vienne.

Pour-

Pou
pain
men
sang
pho
fi, q
ce
& l
dén
du

me
tre
mo
qu
fes
mi
Ne
gn
nie
co
rou
rou
res
res

DE LA CENE.

Pourtant, quiconque mangera de ce pain, ou beuura de ce Calice indignement, il sera coupable du corps & du sang du SEIGNEUR. Mais, que l'homme s'esproue soy mesme, & ainsi, qu'il mange de ce pain, & boyue de ce Calice. Car, quiconques en mange & boit indignement, il prend sa condénation, ne discernant point le corps du Seigneur.

Nous auons ouy, mes freres, comme nostre Seigneur fait sa Cene entre ses disciples: & par cela, nous demonstre, que les estrangiers, & ceux qui ne sont pas de la compagnie de ses fideles, n'y doyuēt point estre admis. Parquoy, suyuant ceste reigle, au Nom & en l'autorite de nostre Seigneur IESVS Christ: ie excommunie tous idolatres, blasphemateurs, contempteurs de Dieu, heretiques, & toutes gēs, qui sont sectes à part, pour rompre l'vnite de l'Eglise, tous periurés, tous ceux qui sont rebelles à peres & à meres, & à leurs superieurs,

P R I E R E S.

tous seditieux , mutins, bateurs , noif
feux, adulteres, paillardz, larrons, ra
uiffeurs, auaricieux, yurongnes, gour
mans , & tous ceux qui meinent vie
scandaleuse & dissolue : leur denon
ceant, qu'ilz ayent à s'abstenir de ce
ste sainte Table, de paour de polluer
& contaminer les viandes sacrées ,
que nostre Seigneur I E S V S Christ
ne donne sinon à ses domestiques &
fideles.

Pourtant, selon l'exhortation de
saint Paul, qu'vn chascun espreuue
& examine sa conscience, pour sca
uoir, s'il a vraye repentance de ses
fautes, & se desplaist de ses pechez,
desirant de viure dorefnauant sain
ctement & selon Dieu. Sur tout, s'il a
sa fiance en la misericorde de Dieu,
& cherche entierement son salut en
Iesus Christ : & renonceant à toute
inimitié & rancune, a bonne intention
& courage de viure en concorde &
charité fraternele avec ses prochains.

Si nous auons ce tesmoignage en
noz

P R I E R E S.

noz cœurs deuât Dieu , ne doubtons nullement qu'il ne nous aduouë pour ses enfans, & que le Seigneur IESVS, n'adresse sa parolle à nous, pour nous introduire à sa Table, & nous presenter ce saint Sacrement, lequel il a cōmuniqué à ses Disciples.

Et combien, que nous sentions en nous beaucoup de fragilité & misere: comme de n'auoir point la Foy parfaite, mais estre enclins à incredulité & defiance: comme de n'estre point entierement si adōnez à seruir à Dieu, & d'vn tel zele que nous deurions, mais auoir à batailler iournellement contre les concupiscences de nostre chair. neantmoins, puis que nostre SEIGNEVR nous a fait ceste grace, d'auoir son Euangile imprimé en nostre cœur, pour resister à toute incredulité: & nous a dōné ce desir & affection, de renoncer à noz propres desirs, pour suyure sa iustice & ses saintz commandemens: soyons tous certains, que les vices & imperfectiōs,

D E L A C E N E.

qui font en nous, n'empescheront point, qu'il ne nous recoyue, & nous face dignes d'auoir part en ceste Table spirituelle. Car nous n'y venons point, pour protester, que nous soyōs parfaictz ne iustes en nousmesmes : mais au contraire en cherchant nostre vie en I E S V S Christ, nous confessions, q̄ nous sommes en la mort. Entendons doncque, que ce sacrement est vne medicine, pour les pources malades, & que toute la dignite', que nostre Seigneur requiert de nous : c'est de nous bien recōgnoistre, pour nous desplaire en noz vices, & auoir tout nostre plaisir, ioye, & contentement en luy seul.

Premierement doncque, croyons à ces promesses, que Iesus Christ, qui est la verite infallible, a prononce' de sa bouche, assauoir, qu'il nous veult vrayement faire participans de son corps & de son sang, afin que nous le possedions entierement: en telle sorte, qu'il viue en nous, & nous en luy. Et
com-

DE LA CENE.

combien. que nous ne voyõs que du pain & du vin : toutefois, que nous ne doubtons point, qu'il accomplit spirituellement en noz ames, tout ce qu'il nous demonstre exterieurement, par ces signes visibles, c'est à dire, que il est le pain celestiel, pour nous repaistre & nourrir à vie eternelle. Ainsi, que nous ne soyons point ingratz à la bonté infinie de nostre Sauueur: lequel desploye toutes ses richesses & ses biens en ceste Table, pour nous les distribuer. Car en se donnant à nous, il nous rend tesmoignage, que tout ce qu'il a, est nostre. Pourtant, receuons ce Sacrement comme vn gage, que la vertu de sa mort & passion, nous est imputée à iustice, tout ainsi, que si nous l'auions souffert en noz propres personnes. Que nous ne soyons point dõque si peruers, de nous reculer, ou I E S V S Christ nous conuie si doucement, par sa parolle. Mais, en reputant la dignité de ce don precieux, qu'il nous fait, presentons nous à luy

PRIERES.

d'un zeile ardent, afin qu'il nous face
capables de le receuoir.

Pour ce faire esleuons noz espritz
& noz cœurs en hault, ou est IESVS
Christ en la gloire de son pere, & dôt
nous l'attendons en nostre redemp-
tion. Et ne nous amusons point à ces
elemens terriens & corruptibles, que
nous voyons à l'œil, & touchons à la
main, pour le chercher là, comme s'il
estoit encloz au pain ou au vin. Car
lors noz ames serôt disposées à estre
nourries & viuifiées de sa substance,
quand elles seront ainsi esleuées, par
dessus toutes choses terrestres, pour
atteindre iusque au ciel, & entrer au
Royaume de Dieu, ou il habite. Con-
tentons nous doncque, d'auoir le pain
& le vin, pour signes & tesmoignages,
cherchans spirituellement la verité,
ou la parole de Dieu promet, que
nous la trouuerons.

Ce fait, les Ministres distribuent le
pain & le Calice au peuple, ayant aduertý
qu'on

DE LA CENE.

qu'on y vienne avec reuerence & par bon ordre. Cependant, on chante quelques Psalmes, ou on liët quelque chose de Pescriture, conuenable à ce qui est signifie par le Sacrement.

En la fin, on vse d'action de graces, comme il a esté dict.

Nous scauons bien quelle occasion de scandale plusieurs ont prins du changement, que nous auons faict en cest endroit. Car pource, que la messe a esté long temps en telle estime, qu'il sembloit aduis au poure monde, que ce feust le principal poinct de la Chrestienté : ce a esté vne chose bien estrange, que nous l'ayons abolie.

Et pour ceste cause, ceux qui ne sont pas deuëment aduertis, estiment, que nous auons destruiët le Sacrement. Mais, quand on aura bien consideré ce que nous tenons, on trouuera, que nous l'auons restitué en son entier.

Qu'ainsi soit, qu'on regarde quelle conformité il y a entre la messe & l'institution de

I E S U S Christ. C'est chose claire, qu'il

D

CE LA CENE.

ya autant à dire cōme du iour à la nuit.
Combien, que ce ne soit nostre intention
de traicter icy au long cest argumēt. Tou-
tesfois, pour satisfaire à ceux qui par sim-
PLICITÉ se scādaliseroient de nous, il nous
a semblé aduis bon d'en toucher en pas-
sant: comme voyant le Sacrement de no-
stre Seigneur corumpude tant de vices
et horribles abuz, qu'on auoit intro-
duictz: nous auons esté cōtrainctz, pour
y remedier, de changer beaucoup de cho-
ses, lesquelles auoyent esté mal intro-
duictes, ou pour le moins destournées en
mauuais vsage. Or, pour ce faire, nous ne
auons trouué meilleur moyen, ne plus
propre, que de reuenir à la pure institu-
tion de Iesus Christ, laquelle nous en suy-
uons simplement, comme il appert.

Car c'est la reformation, que
saint Paul nous
monstre.

La

LA MANIE

RE DE CE LE

brer le Mariage.

IL fault noter, que deuant que celebrer le Mariage, on le publie en l'Eglise par trois Di anches: afin, que si quel- qu'un y scauoit empeschement, qu'il le vint denoncer de bõne heure: ou si aucun y auoit interest, qu'il s'y peut opposer.

Cela faict, les parties se viennent presenter au commencement du sermon. Lors, le Ministre dit,

Nostre aide soit au Nõ de Dieu, qui a fait le ciel & la terre, amē.

DIE V nostre Pere, apres auoir crée le ciel & la terre, & tout ce qui est en iceux: il crea & forma l'homme à son image & semblance, qui eut la domination & seigneurie sur les bestes de la terre, les

D V M A R I A G E.

poissons de la mer, les oyseaulx du
ciel: disant apres auoir crée l'hom-
me. Il n'est pas bon, que l'homme soit
seul: faisons luy vne aide semblable à
luy. Et nostre Seigneur feist tomber
vn gros sommeil sur Adam, & ainsi
qu'Adam dormoit, Dieu print vne
des costes d'iceluy, & en forma Eue:
donnant entendre, que l'homme & la
femme ne sont qu'un corps, vne chair
& vn sang. Parquoy, l'homme laisse
père & mere, & est adherant à sa fem-
me. Laquelle il doit aymer, ainsi que
Ephes. 5. IESVS aymer son Eglise: c'est à dire,
les vrais fideles & Chrestiens, pour
lesquelz il est mort. Et aussi, la femme
Col. 3. doit seruir & obeir à son mary, en tou-
te sainteté & honnesteté. Car elle est
1. Tim. 2. subiette, & en la puissance du mary,
1. Pier. 3, tant qu'elle vit avec luy. Et ce saint
Mariage honorable institué de Dieu,
Gene. 3. est de telle vertu que par iceluy le
Ebr. 13. mary n'a point la puissance de son
Gene. 2. corps, mais la femme: aussi la femme
1. Cor. 7 n'a point la puissance de son corps,
mais

D V M A R I A G E.

mais le mary. Parquoy, conioinctz
de Dieu ne peuuent estre separez, Mat. 19.
fors, que par aucun temps du consen- 1. Cor. 7,
tement de l'un & de l'autre, pour va-
quer à ieusne & oraison, gardant bien
qu'ilz ne soyent tentez de Satan, par
incontinence. Et pourtant, doyuent
retourner ensemble. Car, pour euitier
fornication, vn chascun doit auoir sa
femme, & vne chascune femme son
mary: tellement, que tous ceux qui ne
se peuuent contenir, & qui n'ont le
don de continence, sont obligez par
le commandement de Dieu, de se ma-
rier: afin, que le saint Temple de
Dieu: c'est à dire, noz corps, ne soyent 2. co. 3. 6
violez & corumpuz. Car puis, que
noz corps sont membres de I E-
S V S C H R I S T ce seroit vn trop
grand oultrage, d'en faire membres
de la paillarde. Parquoy, on les doit
garder en toute sainteté, car si au-
cun viole le Temple de Dieu, Dieu le 1. co. 3.
destruira.

Vous doncques (nommant l'espoux

D V M A R I A G E.

E l'espouse) N. & N. ayans con-
gnoissance, que Dieu ainsi l'a ordon-
né, voulez vous viure en ce saint e-
stat de Mariage, que Dieu a si grande-
ment honnoré? auez vous vn tel pro-
poz, comme vous tesmoignez icy
deuant la sainte Assemblée, deman-
dans, qu'il soit approuué

Respondent:

Ouy.

Le Ministre.

IE vous prendz tous, qui estes icy
presens en tesmoingz, vous priât
en auoir souuenance: toutesfois s'il y
a aucun, qui sache quelque empesche-
ment, ou qu'aucun d'eulx soit lié, par
Mariage, auec autre, qu'il le die.

*Si personne n'y contredit, le Ministre
dit ainsi:*

Puis, qu'il n'y a personne qui con-
tredise, & qu'il n'y a point d'empesche-
ment

D V M A R I A G E.

ment, nostre Seigneur Dieu conferme vostre saint propoz, qu'il vous a donné: & vostre commencement soit au Nom de Dieu, qui a faict le ciel & la terre, Amen,

Le Ministre parlant à l'espoux,
dit ainsi.

Vous N. confessez icy deuant Dieu & sa sainte Congregation, que vous auez prins & prenez, pour vostre femme & espouse N. icy presente, laquelle promettez garder, en l'aymant, & entretenant fidelement, ainsi que le deuoir d'un vray & fidele mary est à sa femme: viuant saintement avecque elle, luy gardât foy & loyaulté en toutes choses, selon la sainte parolle de Dieu, & son saint Euangile.

Respond.

Ouy.

Puis parlant à l'espouse dit:

D 4

D V M A R I A G E.

Vous N. confessez icy deuant
D I E V, & sa sainte Assemblée, que
vous auez prins & prenez N. pour
vostre legitime mary, auquel promet-
tez obeir, luy seruant & estant subiet-
te, vivant saintement, luy gardant
foy & loyaulté en toutes choses: ainsi
qu'une fidele & loyalle espouse doit
à son mary, selon la parolle de Dieu
& le saint Euangile.

Respond.

Ouy.

Puis le Ministre dit.

Iehan 2. Le Pere de toute misericorde, qui
de sa grace, vous a appelez à ce
saint estat de Mariage, pour l'amour
de I E S V S Christ son Filz, qui par
sa sainte presence a sanctifié le Maria-
ge, faisant là le premier signe deuant
ses Apostres, vous doint son saint
Esprit, pour le seruir & honorer en
ce noble estat, Amen.

Escoutez l'Euangile, comme no-
stre

D V M A R I A G E.

nostre Seigneur veult, que le saint Mariage soit garde: & comme il est ferme & indissoluble, selon qu'il est escrit en saint Matthieu au dixneufiesme chapitre.

Les Pharisiens s'approcherent de luy, le tentant, & disans: Est-il loisible à l'homme de laisser sa femme pour Mar. 10 quelconque occasion? Et respondant, leur dist: N'avez vous point leu, que Gen. 2. celuy qui fait l'homme des le commencement, il fait le male & la femelle, & dist: Pour ce l'homme delaissera Pere & Mere, & s'adioindra à sa femme, & seront deux en vne chair: & par ainsi, ilz ne sont plus deux, mais vne chair. Donques, ce que Dieu a conioinct, l'homme ne separe point.

Croyez à ces saintes parolles, que nostre Seigneur I E S V S a proferées, cōme l'Euangeliste les recite: & soyez certains, que nostre seigneur Dieu vous a conioinctz en ce saint

D 5 .

DV MARIAGE.

estat de Mariage: parquoy vivez sain-
ctement ensemble, en bõne dilection,
paix, & vnion, gardâs vraye charité,
Foy, & loyaulté l'un à l'autre, selon
la parolle de Dieu.

Prions donc tous d'un
cœur nostre Pere.

DIEU tout puissant, tout bon,
& tout sage: qui des le com-
Gen. 2. mencement as preüeu, qu'il n'estoit
point bon, que l'homme feust seul: à
cause dequoy, tu luy as crée vne aide
semblable à luy, & as ordonné; que
deux feussent vn. Nous te prions, &
humblement requerons: puis qu'il t'a
pleu appeller ceux icy au saint estat
de Mariage, que de ta grace & bonté
leur vueilles donner & enuoyer ton
saint Esprit: afin, qu'en vraye & fer-
me Foy, selon ta bonne volonté, ilz
vivent saintement, surmontans tou-
tes mauuaises affections: & viuant pu-
rement, edifiâns les autres en toute
hon-

DE LA VISION DES MAL:

honnesteté & chasteté, leur donnant
ta benediction, ainsi qu'à tes fideles
seruiteurs Abraham, Isaac, & Iacob:
qu'ayans saincte lignée, ilz te louent
& seruent, apprenans icelle, & la nour
rissant en ta louenge & gloire, & à
l'vtilité du prochain, en l'aduâcement
& exaltation de ton saint Euangile.
Exauce nous Pere de misericorde, par
nostre Seigneur I E S V S Christ ton Iehan. 16
trescher Filz. Amen.

Nostre Seigneur vous remplisse
de toutes graces, & en tout bien vous
doit viure ensemble longuement &
sainctement.

DE LA VISION DES *malades.*

L'Office d'un vray & fidele Mi
nistre est non seulement d'ensei
gner publiquement le peuple,

DE LAVIS. DES MAL.

auquel il est ordonne pour Pasteur: mais entât, que faire se peult, d'admonester, exhorter, reprendre, & consoler vn chascun en particulier. Or, le plus grand besoing, qu'a iamais affaire l'homme de la doctrine spirituelle de nostre seigneur, est quand il est visité de nostre Seigneur en afflictions, soit de maladies, ou autres maux: principalement, à l'heure de la mort: car lors, il se sent plusfort, qu'en toute sa vie, pressé en la cōscience, tât du iugement de Dieu, auquel il se voit presentement estre appelle, que des assaulx du Diable, lequel fait adonque tous ses efforts, pour abbatre la poure personne, & la deietter en confusion. Et pourtant, le deuoir des Ministres est de visiter les malades, & les consoler, par la parolle du Seigneur: leur remonstrant, que tout ce qu'ilz souffrent & enduret, vient de la main de Dieu, & de sa bōne prouidence, lequel n'enuoye rien à ses fideles, sinon pour leur bien & salut. Et prendra
les

DE LA VIST. DES MAL.

les tesmoignages de l'Escripture à ce conuenables. D'aduantage, s'il les voit en maladie dangereuse, de leur donner consolation, qui passe encore oultre, & ce selon qu'il les verra touché en leur affection: c'est assauoir, s'il les congnoist estre espouuantez de l'horreur de la mort, de leur remontrer, qu'en icelle il n'y a, nulle matiere de desolation aux fideles, lesquels ont I E S V S Christ leur duc-teur & protecteur, qui par icelle les conduira à la vie, en laquelle il est entre. Et par semblables remonstrances leur oste ceste crainte & terreur, que ilz ont du iugement de Dieu. S'ilz ne les voit point assez abatuz de la conscience de leurs pechez, leur declarer quelle est la iustice de Dieu, deuant laquelle ilz ne peuuent consister: sinon par sa misericorde, embrassans I E S V S Christ pour leur salut. Au contraire, les voyans affligez en leurs consciences, & troublez de leurs offenses, qu'il leur monstre & represen-

DE LA VIE DES MAL-
te I E S V S Christ au vif: & cōment
en luy tous paoures pecheurs, qui se
deffians d'eulx mesmes se reposent en
sa bonté, trouuent soulagement & re-
fuge. Donc, vn bon & fidele Mi-
nistre aura à considerer le moyen,
qu'il sera bon de prendre, pour con-
soler les patiens & affligez, selon l'af-
fection qu'il verra en eulx, & le tout
par la parole de nostre Seigneur. Et
mesme, si le Ministre a quelque chose,
dequoy il puisse aussi consoler & ai-
der corporellement les paoures affli-
gez il n'y espargnera rien, mon-
strant à tous vray exem-
ple de charité.

FIN.

